



**ORGANISATION  
INTERNATIONALE  
DU CAFÉ**

Chers Membres,

Le Président du Conseil international du Café et le Directeur exécutif de l'Organisation internationale du Café (OIC) vous présentent leurs compliments et vous informent des dispositions alternatives proposées pour la 126<sup>e</sup> session du Conseil international du Café.

En raison de la situation profondément préoccupante découlant de la pandémie de Covid-19, l'OIC a concentré son attention sur l'évaluation de l'impact de ce défi sans précédent sur le secteur du café et sur l'identification de mesures d'atténuation et de ressources, en consultation avec les parties prenantes du café, les Membres et les partenaires de développement. Parallèlement, des mesures ont été prises rapidement pour assurer la mise en œuvre du programme des activités 2019/20, tout en préservant la santé et la sécurité du personnel et des Membres de l'OIC, en encourageant le télétravail à domicile et en annulant la réunion en personne de la 126<sup>e</sup> session du Conseil, qui devait initialement se tenir du 27 avril au 1 mai 2020 à l'Organisation maritime internationale (OMI) à Londres.

À l'issue de consultations avec plusieurs organisations internationales et de recherches approfondies, menées en gardant à l'esprit la nécessité de tenir la réunion pour traiter des questions urgentes, nous avons conclu qu'une réunion virtuelle et plus courte de la 126<sup>e</sup> session du Conseil était la meilleure solution dans ces circonstances difficiles. À notre avis, l'article 11 de l'accord permet la tenue d'une telle réunion virtuelle.

Il est prévu que la réunion se tienne virtuellement du **1 au 5 juin 2020 en tant que session extraordinaire du Conseil**, qui, conformément au même article 11, doit être demandée par **au moins dix Membres**. Par conséquent, nous vous invitons à examiner le cadre, le calendrier et l'ordre du jour proposés pour cette session extraordinaire du Conseil qui sont présentés ci-dessous, puis à **soumettre votre demande de tenue de la réunion telle que proposée** ainsi que tout commentaire supplémentaire que vous pourriez avoir, d'ici le **vendredi 24 avril**.

Nous sommes pleinement déterminés à maintenir un dialogue productif avec toutes les parties prenantes et sommes convaincus que, grâce à ces arrangements virtuels alternatifs, les Membres de l'OIC seront en mesure de dialoguer efficacement sur les questions urgentes ayant un impact sur le secteur mondial du café.

Veuillez agréer les assurances de notre plus haute considération,

**Iman Pambagyo**

*Président*

*Organisation internationale du Café*

**José Sette**

*Directeur exécutif*

*Organisation internationale du Café*



## **Projet de cadre pour la réunion virtuelle de la 126<sup>e</sup> session du Conseil international du Café**

### **I. NOUVELLES DATES**

Du lundi 1 juin au vendredi 5 juin 2020

### **II. LOGICIEL DE RÉUNION VIRTUELLE**

La 126<sup>e</sup> session du Conseil se tiendra à l'aide du logiciel **GoToWebinar** (à confirmer). Tous les participants recevront des instructions supplémentaires concernant les exigences techniques pour participer à la réunion virtuelle.

### **III. PARTICIPATION**

Afin d'offrir la meilleure expérience virtuelle possible aux Membres et compte tenu des contraintes techniques, les délégations participant à la réunion virtuelle seront limitées à **un représentant** qui s'exprimera au nom du Membre.

Compte tenu des restrictions techniques liées au nombre de participants en ligne, la participation d'observateurs et de non-membres ne sera pas possible. Des dispositions spéciales sont en cours d'évaluation pour le séminaire "Traiter les effets du coronavirus sur le secteur mondial du café", qui se tiendra le mercredi 3 juin.

### **IV. INTERPRÉTATION**

À l'issue de nombreuses recherches et de consultations avec d'autres organisations internationales, nous sommes arrivés à la conclusion qu'en raison des limitations actuelles des possibilités d'interprétation virtuelle, la réunion devrait se tenir uniquement en anglais. Si une interprétation est nécessaire, nous demandons aux délégations de bien vouloir fournir leurs propres interprètes sur place, comme cela a été la pratique lors des récentes conférences internationales virtuelles, telles que la récente réunion des dirigeants du G-20.



## **V. POUVOIRS ET INSCRIPTION**

Conformément à l'article 3 du Règlement de l'Organisation, les pouvoirs des délégations des Membres sont délivrés par écrit au Directeur exécutif. Vous êtes invités à envoyer vos pouvoirs par courriel à [credentials@ico.org](mailto:credentials@ico.org).

Compte tenu des nouvelles exigences virtuelles, les Membres doivent soumettre leurs pouvoirs **avant le 22 mai 2020**.

L'inscription à la réunion virtuelle sera ensuite envoyée uniquement aux personnes figurant sur la liste des pouvoirs soumis au Directeur exécutif.

## **VI. SESSIONS**

Les réunions virtuelles du Conseil se dérouleront de **10h45 à 15h00 (BST)** du lundi 1 juin au vendredi 5 juin, avec une pause de 30 minutes.

En raison des contraintes de temps et des contraintes techniques, le Comité des finances et de l'administration sera le seul organe consultatif de l'OIC qui se réunira pendant cette session virtuelle du Conseil. Les réunions des autres comités et organes consultatifs sont reportées à une date ultérieure.

L'accent sera mis sur les points suivants pour chaque jour :

Lundi 1 juin :	Comité des finances et de l'administration
Mardi 2 juin :	Comité des finances et de l'administration
Mercredi 3 juin :	Séminaire : Traiter les effets du coronavirus sur le secteur mondial du café
Jeudi 4 juin :	Session du Conseil
Vendredi 5 juin :	Session du Conseil



**Conseil international du Café - Ordre du jour provisoire**

126<sup>e</sup> session

Lundi 1 juin - vendredi 5 juin (à confirmer)

<b>Point</b>	<b>Document</b>
<b>Ouverture de la 126<sup>e</sup> session du Conseil</b>	
<b>1. Ordre du jour – à adopter</b>	ICC-126-0
<b>2. Voix et pouvoirs – à examiner et, le cas échéant, à approuver</b>	
<b>2.1 Répartition des voix pour l'année caféière 2019/20</b>	à suivre
Le Chef des opérations fera rapport.	
<b>2.2 Pouvoirs</b>	verbal
Le Président examinera les pouvoirs avec l'aide du Secrétariat et fera rapport au Conseil.	
<b>3. Rapport sur les travaux de l'OIC et sur le marché du café – à noter</b>	
<b>3.1 Rapport intérimaire</b>	
Le Directeur exécutif présentera un bref rapport intérimaire (octobre 2019 à avril 2020) sur les travaux de l'Organisation, en soulignant les progrès, les réalisations, les défis et les opportunités, et en mettant l'accent sur l'impact de la situation actuelle sur les travaux de l'OIC et du Groupe de travail public-privé sur le café et les autres partenariats.	
<b>3.2 Conférence mondiale du Café</b>	à suivre
Le représentant de l'Inde fera le point sur la situation concernant la 5 <sup>e</sup> Conférence mondiale du Café qui doit se tenir à Bangalore (Inde) du 7 au 9 septembre 2020.	
<b>3.3 Effets du coronavirus sur le secteur du café</b>	
Le Chef des opérations fera rapport sur le séminaire "Traiter les effets du coronavirus sur le secteur mondial du café", qui se tiendra le 3 juin.	



**4. Examen de l'Accord international de 2007 sur le Café – à examiner** verbal

Le Président du Groupe de travail sur l'avenir de l'Accord international sur le Café fera rapport.

**5. Questions financières et administratives**

**5.1 Rapport sur la mise en œuvre de la Résolution 466, Membres ayant des arriérés persistants - à noter** à suivre

Le Directeur exécutif fera rapport.

**5.2 Comité des finances et de l'administration – à examiner** à suivre

Le Président du Comité des finances et de l'administration fera rapport sur la réunion du Comité, y compris sur la situation financière de l'Organisation et le projet de budget administratif pour l'exercice financier 2020/21.

**5.3 Comptes administratifs de l'Organisation pour l'exercice financier 2018/19 et rapport du vérificateur – à examiner et, le cas échéant, à approuver** à suivre

**5.4 Comptes du Fonds spécial pour l'exercice 2018/19 et rapport du vérificateur – à examiner et, le cas échéant, à approuver** à suivre

Les comptes du Fonds spécial et le rapport du vérificateur seront présentés aux Membres exportateurs pour approbation.

**5.5 Comptes du Fonds d'affectation spéciale pour l'exercice 2018/19 et rapport du vérificateur – à examiner et, le cas échéant, à approuver**

**5.6 Fonds de promotion – à noter** à suivre

Comme il a été décidé en septembre 2010, les comptes du Fonds de promotion ne seront pas vérifiés, mais seront distribués à titre d'information des Membres exportateurs.

**5.7 Nomination d'un vérificateur agréé – à examiner** à suivre

Les propositions de nomination d'un vérificateur seront présentées au Conseil.

**5.8 Barèmes des traitements et base des contributions au Fonds de prévoyance pour le personnel des services généraux, des services organiques et des fonctionnaires hors classe – à examiner et, le cas échéant, à approuver** à suivre



**6. Fonds spécial – à noter**

à suivre

Le porte-parole des Membres exportateurs rendra compte des développements concernant l'utilisation du Fonds spécial pour promouvoir la consommation intérieure dans les pays exportateurs.

**7. Questions diverses – à examiner**

verbal

**8. Date de la prochaine session – à noter**

verbal

La prochaine session du Conseil doit se tenir à Bangalore (Inde), du 10 au 12 septembre 2020, immédiatement après la Conférence mondiale du Café, qui doit se tenir du 7 au 9 septembre 2020, et le 2<sup>e</sup> Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux, qui doit se tenir le 9 septembre. Compte tenu de la pandémie de Covid-19, ces dates sont susceptibles d'être modifiées. Les Membres seront tenus informés de toute modification.

Les Membres sont invités à proposer des sujets de présentation pour la prochaine session, pour inclusion dans l'ordre du jour, ainsi que des améliorations aux modalités des réunions futures.

**9. Remarques de clôture – à noter**

verbal

Le Président du Conseil prononcera le discours de clôture.

**DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE**

[Accord international 2007 sur le Café](#)

[Plan d'action quinquennal de l'Organisation internationale du Café](#)

[Règlement de l'Organisation internationale du Café](#)

[Mandats des comités et organes consultatifs](#)

[Bureaux pour l'année caféière 2019/20](#)